

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 274

**Artikel:** A travers le Cycle d'orientation : remise en question de la démocratisation des études à Genève  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026513>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 03.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## A travers le Cycle d'orientation, remise en question de la démocratisation des études à Genève

*Les faits, à première vue, parlent d'eux-mêmes.*

*La courbe démographique des élèves sortant de l'école primaire pour entrer au Cycle d'orientation s'est infléchi.*

*Les porteurs d'une licence prennent en plus grand nombre dans l'enseignement la place des suppléants. Les restrictions budgétaires ralentissent la croissance des dépenses.*

*Tous les cantons romands connaissent actuellement une situation identique.*

*Ainsi, dans le cadre de la préparation du budget 1975, la direction du Cycle d'orientation à Genève a-t-elle été invitée à éponger un dépassement de l'ordre de 2 millions de francs, pour ramener l'accroissement prévu dans son projet de budget à 3 %, non compris une indexation de 11 % à l'inflation.*

*Cette situation, qui ne semble pas encore catastrophique, a cependant incité la Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation (FAMCO) à prendre position dans une récente lettre ouverte au président du Conseil d'Etat.*

La Fédération des associations de maîtres du cycle d'orientation constate tout d'abord qu'en application des directives des autorités, la direction du Cycle d'orientation s'apprête à prendre les mesures suivantes:

« — Diminution de 800 heures d'enseignement par semaine, ce qui entraîne le licenciement de 60 enseignants.

— Augmentation des effectifs de classe au détriment de la qualité de l'enseignement.

— Diminution des heures de cours d'appui, de rattrapage, de cours facultatifs, ainsi que d'études surveillées et de laboratoires de langues.

— Restriction dans le domaine de la recherche,

de l'animation et de la formation pédagogiques; ceci au détriment des maîtres et des élèves.

Ces mesures sont en contradiction avec les engagements pris, devant la population, par le chef du Département de l'instruction publique et par le Conseil d'Etat, de réaliser une véritable démocratisation des études...

La FAMCO constate que le Grand Conseil a reconduit pour 1974 le budget 1973 de l'Instruction publique, normalement indexé compte tenu de l'augmentation du coût de la vie et de l'augmentation du nombre des élèves.

En conséquence, la FAMCO estime ces restrictions injustifiées et inacceptables.

Devant cet état de fait, qui touche directement la qualité de l'enseignement et la sécurité de l'emploi des maîtres, la FAMCO demande:

— l'annulation des mesures annoncées;

— l'indexation normale du budget 1975 de l'Instruction publique. »

En outre, l'ouverture de deux nouveaux collèges dans l'enseignement secondaire supérieur et l'augmentation prévue du nombre d'élèves par classe, à ce niveau également, ont entraîné un certain brassage du corps enseignant et des difficultés de réengagement pour quelques professeurs, difficultés qui ne semblent pas encore toutes résolues. Il règne donc actuellement inquiétude et malaise à tous les degrés de l'enseignement secondaire genevois.

### Le véritable enjeu

La lettre ouverte de la FAMCO, de même que le document du groupe enseignant de la VPOD sur « les conditions de travail dans l'enseignement » expriment le même refus de voir se dégrader la situation des enseignants et, partant, la qualité de l'enseignement genevois. Sur ce point, deux remarques qui prouvent que leurs craintes ne sont pas

vaines, même si l'enjeu de la bataille d'aujourd'hui peut paraître mince.

Les réductions d'heures annoncées par la direction du Cycle d'orientation porteront d'une part sur les moyens d'enseignement, mais aussi sur ce qui fait la spécificité de cette école, l'appui, le rattrapage, les études surveillées. Ce fait est grave. Car en 1962 l'opposition de la droite (Fédération des syndicats patronaux, Parti libéral) et de l'Union du corps enseignant secondaire avait empêché la création d'un tronc commun lors de la première année d'orientation. Les classes d'appui, de rattrapage, les études surveillées ont eu dès lors pour objet de permettre malgré tout l'orientation, c'est-à-dire, en attendant l'introduction des niveaux, de rendre plus perméables les sections, qui constituent dès la sortie de l'école primaire des orientations trop largement déterminées socialement et souvent irréversibles. C'est donc la mission de cette école, et avec elle les premiers et timides résultats de la démocratisation des études, qui peuvent être remis en question si l'on persiste dans cette voie.

En 1973, le 70 % des heures d'enseignement ont été assurées au Cycle d'orientation par des suppléants. C'est dire l'importance de ces enseignants, payés, selon l'absence de titre, jusqu'à 20 % en moins, sans compter la non-entrée en vigueur des annuités. La direction du Cycle d'orientation s'apprête à licencier une soixantaine de maîtres de cette catégorie, en renvoyant en priorité les suppléants récemment engagés, qui n'ont ou ne préparent pas une licence en vue de l'enseignement secondaire, les étrangers étant touchés les premiers par cette mesure.

D'un autre côté, le Département de l'instruction publique poursuit une politique de stabilisation de certains suppléants qui ont donné satisfaction après sept ans d'enseignement au moins et qui ne peuvent achever leurs études universitaires pour une raison valable. Cette mesure a touché jusqu'à maintenant une soixantaine de maîtres et elle concernera un nombre égal dans les années à venir. Cette double politique divise le corps enseignant,

car elle repose sur des intérêts contradictoires. La FAMCO proteste contre les licenciements, mais elle avait trouvé une oreille attentive auprès de la direction du Cycle d'orientation lorsqu'elle proposait de faire passer, dans les cas de stabilisation, la valeur de l'expérience avant le titre universitaire. Par ailleurs, l'Union du corps enseignant, qui regroupe les associations de maîtres des collèges supérieurs, où les suppléants sont très peu nombreux, défend les titres universitaires. Elle rejoint de ce fait la position des Etudes pédagogiques et celle des étudiants, inquiets de ne plus trouver de place à leur sortie de l'Université.

En choisissant de mener une double politique, de stabilisation d'une part, de licenciement d'autre part, le Département de l'instruction publique peut paraître adopter une position logique. En réalité, il fait un choix de facilité et d'économie, qui menace effectivement à terme la qualité de l'enseignement.

Car si les études universitaires ne fournissent pas aux futurs maîtres exactement ce dont ils ont besoin pour enseigner, elles leur permettent d'acquérir une formation scientifique, donc critique,

sur leur enseignement et sur leur discipline, qui est une condition de leur renouvellement personnel. Il est regrettable pour cette raison que ni les associations de maîtres, ni le Département de l'instruction publique n'aient donné suite aux propositions de l'Université qui visaient à permettre aux suppléants candidats à la stabilisation d'achever leurs études au plus vite, en recevant l'appui matériel nécessaire.

#### **Mettre fin à la division des enseignants**

Les difficultés financières actuelles soulignent cruellement les limites des associations corporatives existantes. Dans la défense des conditions de travail, elles ne peuvent agir que sectoriellement et entraîner une division parmi les enseignants. D'autre part, les mouvements spontanés qui surgissent d'un mécontentement épidermique sont incapables d'actions suivies et responsables, dès lors que la crise dure et engage des options politiques fondamentales. Qu'il s'agisse de réforme ou de conditions de travail, la même conclusion s'impose: tout passe aujourd'hui à l'école par la création et l'existence d'une solide organisation syndicale.

### **LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ**

## **La loi des extrémistes**

Curieuse époque que la nôtre, pour un maître d'école ! On est pris à partie, copieusement injurié (et ce n'est pas toujours par nos élèves !), mis en cause dans notre capacité professionnelle, quand ce n'est pas dans nos options politiques, voire même dans nos mœurs...

Je lisais voici quelque temps les propos d'un excellent garçon qui s'en prenait à l'enseignement de la littérature et singulièrement de Corneille, déclaré par lui « assommant », ce qui est bien sûr son droit le plus strict. Mais il apparaissait à travers ses lignes qu'il ignorait tout des mises en scène modernes, de celle de Jean Vilar à celle d'Hubert Gignoux ; tout aussi de l'effort de cri-

tiques contemporains tels que Nadal ou Doubrovsky, qui fait l'auteur du « Cid » notre contemporain.

Plus récemment, mon regard a été attiré par ce titre « fracassant » : « Intox » dans l'enseignement : Un bel exemple dans un gymnase lausannois. »

« Tiens ! tiens ! tiens ! » je me suis dit, « de quoi peut-il bien s'agir ? » J'ai acheté : on s'en prenait à un maître coupable d'avoir fait lire à ses élèves deux poèmes de Brecht, « Eloge du communisme » et « Le chant du prisonnier ».

#### **Lire, tout simplement**

De nouveau, j'ai été frappé par l'incapacité je crains bien irrémédiable de s'informer, de lire tout simplement. Tout d'abord ceci : que les

poèmes incriminés figurent parmi beaucoup d'autres : le cantique de Luther « Eine feste Burg ist unser Gott » (et à moins d'être un catholique vraiment noir goudron...); des poèmes de Goethe (très dangereux, Goethe, me dira-t-on : l'auteur du délétère « Werther » qui provoqua tant de suicides !); du Freiherr Joseph von Eichendorff, de Henri Heine (un Israélite, il est vrai...); de Conrad Ferdinand Meyer... Et puis ceci encore : que les deux poèmes sont traduits sans aucun souci du texte, sans aucun respect du texte : vers supprimés, vers pris dans une strophe et intercalés dans une autre, sans doute pour faire plus beau. (Et jusqu'au nom de l'auteur qui n'était pas donné !) De même Bismarck, comme on sait, crut devoir retoucher la dépêche d'Ems...

#### **Le conditionnement**

Ici se pose un problème général: celui du « conditionnement », comme on dit aujourd'hui. Or il faut tout ignorer de la psychologie de l'adolescent, et plus particulièrement de l'adolescent d'aujourd'hui, pour imaginer que nos élèves puissent être sensibles à la « propagande ». Bien au contraire ! Si je voulais pousser mes élèves vers la gauche, je leur parlerais de Maurras. Et c'est ce que nous voyons : une classe de vingt élèves avec un « gauchiste » ou un extrémiste de droite — et au bout d'un an, il aura gagné à sa cause un ou deux camarades, infléchi vers l'autre bord un ou deux autres, cependant que le reste, c'est-à-dire les trois quarts se sentira pour un temps résolument « a-politique », inclinant peut-être vers le centre gauche ou vers le centre droite, selon que le militant aura été ou de droite ou de gauche !

... Et moi-même, si j'écris dans « DP » plutôt que dans « La Nation », ce n'est pas tant à cause de la parole magistrale et « impériale » d'André Bonnard qu'à cause de l'incroyable sottise, de la mesquinerie incurable, de l'étroitesse véritablement sans remède, de ses adversaires.

**J. C.**